

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Captage de la Prade



GAGEAC-ET-ROUILLAC, GARDONNE, RAZAC-DE-SAUSSIGNAC ET SAUSSIGNAC

Je plante, tu plantes, nous plantons des HAIES !

C'est bon pour la qualité de l'eau.



Plantation de haie en bordure de cours d'eau - ©RVPB

Pourquoi planter des haies ?

Les haies dans nos paysages présentent de nombreux atouts. Elles ont tout d'abord un impact visuel, contribuant à façonner nos paysages en favorisant la présence de diverses essences d'arbres et arbustes mais aussi toute la biodiversité (insectes, invertébrés, oiseaux...). Concernant la qualité de l'eau, les haies servent de tampon naturel limitant les transferts de produits phytosanitaires. Nous vous proposons de découvrir dans ce numéro tous les bienfaits des haies mais aussi comment les implanter et les entretenir.

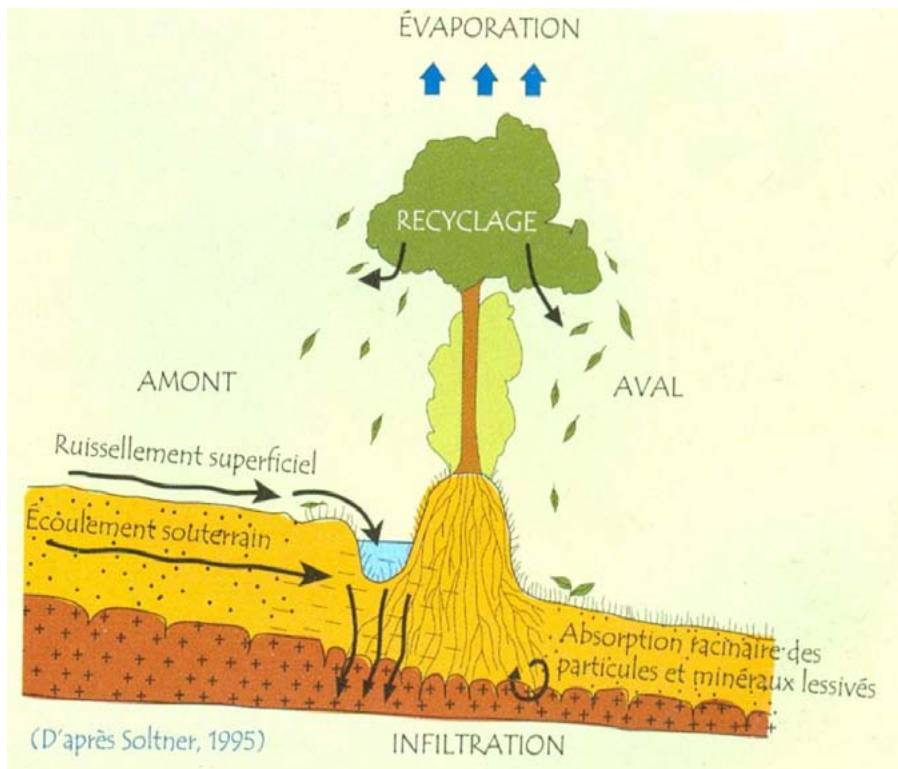
Sommaire

- 2 **Les haies : un rôle d'éponge et de filtres à polluants**
- 3 **Les 3 intérêts majeurs**
- 3 **Les 7 piliers pour bien entretenir ses haies**

- 3 **Interview**
Pierre David BOCCARD,
technicien RVPB
- 4 **Agenda**
- 4 **Formation**
- 4 **Le saviez-vous ?**
- 4 **L'info utile**

Les haies : un rôle d'éponge et de filtres à polluants

Le rôle positif en faveur de la qualité de l'eau de l'implantation d'arbres et d'arbustes le long des cours d'eau, mais aussi des fossés, est reconnu. Chaque usager sur le territoire peut y trouver des avantages.



Source : Eaux et Rivières de Bretagne

Quesaco ?

C'est quoi une ripisylve ?

C'est une formation végétale boisée qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues.

Quelles essences choisir pour une haie ?

Pensez tout d'abord à mixer des essences de haut-jet (plus de 10 m) avec des essences arbustives. Il est préférable d'utiliser un mélange diversifié d'espèces locales. Vous pouvez donc respectivement mixer de l'aulne glutineux, des érables, des chênes, des frênes, certains saules, avec du cornouiller sanguin, sureau, aubépine, fusain d'europe...

Éviter le peuplier, l'érable négundo et les conifères.

Les 3 intérêts majeurs

1. La haie freine le ruissellement de l'eau et le phénomène d'érosion des sols par le maintien racinaire des berges.

L'intensité des crues est diminuée : les haies retiennent les particules de sol lors de la décrue.

2. La haie est une zone tampon.

L'eau s'infiltré mieux à proximité de la haie grâce aux racines des arbres qui permettent de décompacter le sol, à l'accumulation de matière organique qui favorise la vie microbienne et permet à l'eau et l'air de mieux circuler. L'impact des haies s'observe aussi sur les transferts de l'eau dans les premiers mètres du sol, ce que l'on appelle les écoulements de « subsurface » où, là aussi, la circulation de l'eau est ralentie.

3. La haie contribue à la dénitrification et à la dégradation des pesticides grâce aux racines des arbres et des herbacées qui jouent le rôle d'un véritable filtre.

Les racines des arbres peuvent en effet prélever de l'azote plus en profondeur que les couverts herbacés. La restitution sous forme de litière (chute des feuilles ou mort de l'arbre) est évaluée entre 60 et 90 % de l'azote assimilé. Les haies constituent aussi une barrière naturelle qui évite la dérive des produits phytosanitaires et permet de lutter contre la contamination de l'air par les pesticides.

Source : <http://www.paysans-creactiv-bzh.org>

Les 7 piliers pour bien entretenir ses haies

1. Le code civil indique à qui revient l'entretien des haies privées (articles 666 à 673).
2. Le code rural et le code des collectivités territoriales précisent les modalités d'entretien pour les haies en bordure de chemins ruraux et voies communales.
3. Une taille manuelle sera privilégiée (pour éviter de casser ou déchiqueter les branches).
4. Au minimum tous les 3 ans, l'entretien sera réalisé (pour ne pas se laisser déborder).
5. Les souches mortes seront maintenues (pour favoriser la biodiversité).
6. Les interventions seront réalisées entre octobre et mars (pendant le repos hivernal des arbres).
7. Aucune intervention avec des produits chimiques pour désherber.



Epareuse : NON



Taille "douce" : OUI

Note : pour un grand linéaire, l'utilisation du lamier est efficace et peu impactant pour le milieu.

Interview

Pierre David BOCCARD

technicien au syndicat de Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB)

« Dans le cadre du Plan d'actions territorial du puits de la Prade, nous proposons aux propriétaires de terrain bordant les rivières l'implantation de haies. **Le syndicat prend en charge financièrement et techniquement les travaux.** Le propriétaire n'a plus qu'à entretenir (débroussaillage et arrosage) pour assurer un bon développement de la ripisylve. Nous avons déjà implanté 600m de haies et nous en prévoyons 1,1 km en 2016.

Sur certains secteurs, notamment sur les 4 communes du PAT de la Prade, où pas mal de linéaires de berge sont nus, cette action est très salubre pour limiter l'élargissement du lit et la sédimentation. Pour l'implantation des haies, nous travaillons avec plusieurs essences à haut-jet et arbustives.

La haie est un vrai tampon pour les produits phytosanitaires et protège de l'érosion des berges, érosion accentuée par la forte présence du ragondin. On a tout à y gagner. »

Le rôle du RVPB : entretenir les rivières

Le syndicat mixte intercommunal Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB), créé en 2014, rassemble les syndicats de rivières de la Couze et Couzeau, de la Louyre, de la Conne et de la Gardonnette.

Il a pour objectif la préservation du bon état environnemental des cours d'eau, la valorisation des cours d'eau et du patrimoine naturel et bâti lié aux cours d'eau, les études, la restauration, l'entretien, la protection de la faune et de la flore et le contrôle des espèces invasives sur l'ensemble des milieux aquatiques des bassins versants.



Jeune plantation : photo prise sur le Marmant, janvier 2015 - ©RVPB

+ d'info sur...

www.rvpb.fr





Le saviez-vous ?

Aides zéro phyto pour les collectivités : une augmentation du taux d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 2016

Loi Labbé : interdiction des produits phytosanitaires en 2017 pour les espaces verts et les voiries des collectivités



L'info utile

Entretien du jardin, le désherbage chimique, c'est pas automatique !

Comment faire autrement au jardin ?

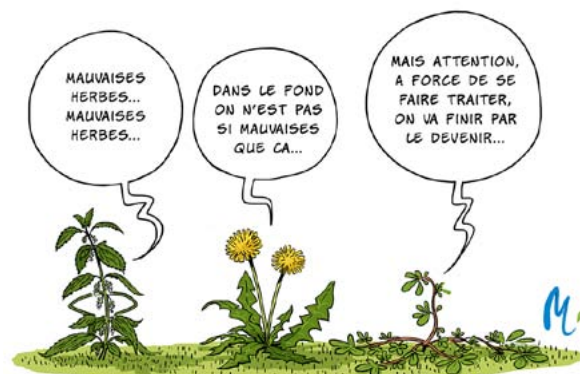
Tolérer quelques pissenlits ou autres « mauvaises herbes » sur sa pelouse, apprendre à les connaître (cycle de développement, type de racines...).

Limiter l'apparition des adventices avec un paillage ou des plantes couvre-sol.

Petites surfaces : arrachage manuel, juste après la pluie, tant que les plantes sont petites, sans attendre qu'elles fleurissent et produisent des graines.

Terrasses, surfaces imperméables : brosse, désherbage thermique (eau bouillante ou flamme)

Surfaces importantes : travail du sol, faux semis, tonte, mise en concurrence avec des espèces choisies pour « épuiser » les adventices...



Source : www.graie.org



La méthode manuelle, simple et efficace si elle est utilisée tôt et de manière régulière.

Source : www.jardiner-autrement.fr /les-plantes-indesirables

Consultez la documentation pour la qualité de l'eau sur www.dordogne.chambagri.fr rubrique "gestion et qualité de l'eau".

Le Plan d'actions territorial (PAT) du captage de la Prade est financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du 10^{ème} programme pour la reconquête de la qualité des eaux. Plusieurs bulletins d'information seront diffusés entre 2015 et 2018.

Comité rédactionnel : Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, Chambre d'agriculture de Dordogne, Conseil départemental de la Dordogne, SMDE, RVPB, Agrobio Périgord et les communes de Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Razac-de-Saussignac et Saussignac.

CONTACT

Christine LOBRY,
animatrice du Plan d'actions territorial du captage de la Prade
Chambre d'agriculture
Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle
LD Bridet - ZA Vallade Sud
24100 Bergerac

Tél. : **05 53 63 56 50 / 06 45 00 68 83**
christine.lobry@dordogne.chambagri.fr

Maîtres d'ouvrage



Partenaires financiers